

ARRETE DU MAIRE

Autorisation d'occupation du domaine public

Arrêté du Maire n°2026-068



Le Maire de la Commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-1 et suivants ainsi que l'article L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code du commerce, notamment L'article L 442-7

ARRETE :

ARTICLE 1 : Monsieur GOMEZ Nicolas, « PALLI PALLI FOOD », demeurant 89 avenue du 8 Mai 42340 VEAUICHE est autorisé à occuper le domaine public, **Avenue Joseph GOURE, Extrémité Nord du Parking de la Gare SNCF, les Mercredis de 17h00 à 22h00**, en vue d'exercer son commerce (vente de produits coréens) à compter du 01 janvier 2026.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 31 décembre 2026.

Elle est personnelle et incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public de 182 euros (soit 0.50 euros/mètre linéaire X 7 mètres X 52 semaines).

Le non-paiement entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

ARTICLE 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détériorations et dégradations ou de salissures constatées, la commune de Saint-Romain-Le-Puy fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera :

- Affiché en Mairie
- Publié au recueil des actes administratifs

Et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montbrison,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune.
- Monsieur GOMEZ Nicolas

Fait à Saint-Romain-Le-Puy, le 06 mai 2026

Le Maire,

André GACHET

